

# Programme d'aide aux médias communautaires : La ministre St-Pierre fait son *mea culpa*

**Montréal, le 25 octobre 2011** - « Jamais, jamais, jamais il n'a été question d'abolir le programme d'aide aux médias communautaires », a martelé la ministre Christine St-Pierre lors de la consultation publique tenue devant une quarantaine de personnes au Grand Théâtre de Québec le 21 octobre dernier.

Le document de consultation *Pour une information au service de l'intérêt public* produit par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, avait créé tout un branle-bas de combat, semant l'émotion dans les médias communautaires puisqu'il soulevait la question à savoir si le soutien de l'État aux médias communautaires était toujours pertinent. « Je ne sais plus de quelle façon le dire, a renchéri la ministre en fin de rencontre, on a eu un mauvais choix de mot. Le mot «pertinence» on va le sortir, de notre vocabulaire... Faites le message que le programme d'aide est là pour rester. »

## **Des appuis insoupçonnés**

La consultation de Québec aura permis de constater l'importance que tiennent les médias communautaires (radios, télévisions, journaux) auprès de différents organismes du milieu. Ainsi, le Conseil de la culture de Québec et Chaudière-Appalaches, la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches, la Chambre de commerce de Lotbinière, ainsi que le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste (Québec) sont venus rappeler à la ministre le rôle essentiel tenu par les médias communautaires et lui préciser qu'il est essentiel que ces derniers reçoivent un financement accru de l'État. Même l'éditeur du *Soleil* de Québec, Claude Gagnon, a affirmé que ces médias ont leur place sur le plan local, mais qu'il est très difficile pour eux de trouver du financement.

## **Les journaux communautaires reflètent une image positive**

Les journaux de l'AMECQ étaient représentés par *Autour de l'Île* de l'Île d'Orléans, *Droit de Parole* de Québec et *Le Lavallois* de Sainte-Brigitte-de-Laval. La ministre a écouté avec intérêt et parfois avec étonnement les doléances des représentants de ces journaux, et semblait par moment découvrir la réalité des journaux communautaires entièrement produits par des équipes de bénévoles. Touchée par le mémoire présenté par Lucille Thomassin au nom de Richard Amyot (absent pour cause de maladie), la ministre a eu la délicatesse de lui téléphoner sur l'heure du midi pour s'enquérir de sa santé et le conforter en lui assurant que le programme d'aide aux médias communautaires ne serait pas aboli, mais plutôt enrichi.

Les autres préoccupations des médias communautaires mises de l'avant lors de la journée ont porté sur le manque à gagner à la suite des coupures de 25 % de la publicité gouvernementale imposée par le ministre des Finances, entraînant au sein de certains journaux des baisses de revenus jusqu'à 42 %; sur l'inquiétude des journalistes bénévoles

devant la création d'un statut de journaliste professionnel; sur la nécessité pour les médias communautaires de se joindre ou non au projet de plateforme interrégionale de Télé-Québec; et, dans une proportion moindre, sur le pouvoir qui pourrait être accordé au Conseil de presse.

-30-

Fondée en 1980, l'Association des médias écrits communautaires du Québec a pour but de fournir des services de soutien et de formation à ses journaux communautaires membres. Ceux-ci, au nombre de 87, sont répartis sur tout le territoire de la province de Québec. Plus de 1000 personnes y oeuvrent bénévolement et rejoignent 1 400 000 lecteurs. Incorporée le 19 juin 1981, l'AMECQ a célébré cette année son 30<sup>e</sup> anniversaire.

Source : Yvan Noé Girouard,  
Association des médias écrits communautaires du Québec